

# Bilan de l'année 2019

## Bilan des contrôles réalisés au cours de l'année 2019

### Centrale Énergie Déchets Limoges Métropole

---

**DREAL Nouvelle-Aquitaine**

**Unité départementale de la  
Haute-Vienne  
Commission de suivi de site  
du 12 février 2020**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

## Présentation des contrôles

- Inspection du site le 17 octobre 2019
- Autosurveillance et contrôles semestrielles des rejets atmosphériques
- Contrôles inopinés des rejets atmosphériques



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

# Inspection du 17 octobre 2019

- Bilan du programme de surveillance mensuelle des eaux rejetées à la station d'épuration de Limoges pour de nouveaux paramètres qui ne font pas l'objet actuellement d'une surveillance mensuelle (arrêté ministériel du 24 août 2017 (RSDE) Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau) :
  - 4 dépassements des valeurs limites d'émissions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 relevés pour les paramètres cadmium et chrome hexavalent.
    - ▶ L'exploitant annonce un renforcement des contrôles des entrants générateurs de ces substances et en particulier les clients « privés » apporteurs de déchets industriels avec rappel des consignes d'acceptation des déchets.
    - ▶ L'exploitant prévoit en cas de non conformité confirmée, un curage de la bache de collecte des eaux usées et une évacuation des effluents vers une installation de traitement des déchets dangereux.



3

# Inspection du 17 octobre 2019

- Les travaux de mise aux normes du pont élévateur ont nécessité la dépose du toit au-dessus de la fosse. Par conséquent, le hall n'était plus maintenu en dépression (prévention des odeurs). Absence d'odeur autour du site le jour de l'inspection.
  - ▶ L'exploitant indique que la repose complète de la couverture a été effectuée le 8 novembre 2019. Cette étape a été l'occasion de remplacer les dispositifs de désenfumage afin d'augmenter leur surface.
- Demande des rapports de vérification des poteaux incendie.
  - ▶ L'exploitant a fourni le rapport des vérifications effectuées le 21 novembre 2019.
- Vérification du fonctionnement des alarmes sonores et visuelles indiquant un trop faible débit d'injection du coke de lignite.



4

# Inspection du 17 octobre 2019

- Vérification de la conformité des résultats de contrôle pour les mesures en continu et en semi-continu des rejets atmosphériques en autosurveillance.
- Vérification des temps d'indisponibilité des appareils de mesure en continu et en semi-continu.
- Vérification des temps d'indisponibilité des installations de traitement des fumées.



5

## Conformité des rejets atmosphériques

- **Autosurveillance :**
  - Mesures en continu : Respect des valeurs limites en concentration et flux journaliers.
- **Analyses semestrielles :**
  - Pas de dépassement des valeurs limites en concentration et en flux.
- **Contrôles inopinés des rejets atmosphériques :**
  - Contrôles réalisés en novembre 2019 : Pas de dépassement des valeurs limites en concentration et en flux.

### Mesures en semi-continu des dioxines :

- Information de l'exploitant du 27 août 2019 d'un dépassement de la valeur limite en concentration des dioxines pour la ligne 1 en mai 2019 : 0,13285 ng/Nm<sup>3</sup> pour une valeur limite d'émission réglementaire fixée à 0,1 ng/Nm<sup>3</sup>. Le dépassement n'a pas été confirmé par la mesure en sortie de cheminée réalisée le 18 juillet 2019 par un organisme agréé.

- Courrier DREAL du 9 septembre 2019 demandant des informations complémentaires.



6

# Conformité des rejets atmosphériques

► Mesures prises par l'exploitant:

- Mesures conservatoires en relevant les consignes d'injection des réactifs dans les fumées.

- Suivi attentif de l'évolution des résultats de mesure et de la maintenance des appareils de mesures.

▪ **Surveillance dans l'environnement :**

- Pas d'anomalie constatée.

- Campagne de mesures réalisée au cours du mois de mai 2019.

- Comparaison avec les résultats 2019 avec les autres incinérateurs de la Nouvelle-Aquitaine : L'incinérateur de Limoges se situe dans la moyenne des autres incinérateurs pour les retombées atmosphériques en dioxines. Les concentrations des dioxines dans l'air autour de l'incinérateur de Limoges sont parmi des plus faibles rencontrées autour des incinérateurs à l'échelle régionale.



FIN

